

**ANNEXE 1 du ROB 2020**

**RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES- HOMMES AU  
SEIN DE L'AGGLOMERATION HERAULT  
MEDITERRANEE  
POUR L'ANNEE 2019**

***Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.***

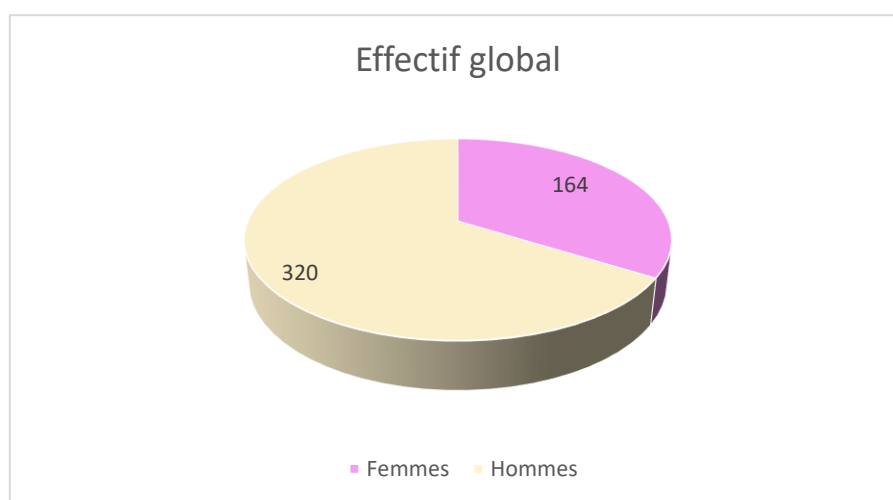
Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prévoit l'élaboration d'un rapport sur ce sujet préalablement à la préparation du budget.

En effet, la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon territorial. Celle-ci s'articule autour de quatre axes :

- Atteindre l'égalité professionnelle,
- Combattre les violences faites aux femmes,
- Assurer l'accès aux droits, notamment en matière de santé,
- Promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

## 1) Effectif global

	Femmes	Hommes	Total
Nombre	164	320	484
%	34%	66%	100%



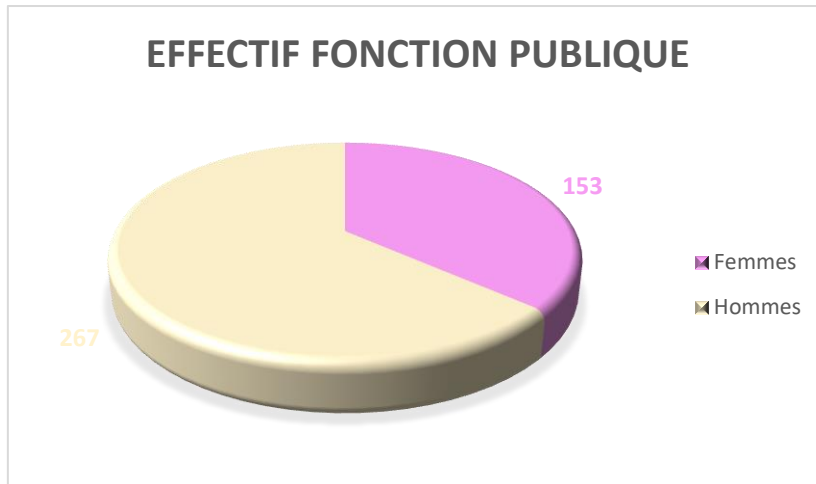
La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée présente un effectif avec un taux d'agents masculins de 67 % et un taux d'agents féminins de 34 %, soit un rapport de deux tiers un tiers.

Cette répartition est à rapprocher de la constitution des métiers liés à nos compétences, avec deux tiers de l'effectif affectés aux missions des services techniques de proximité : Espaces Verts/ Propreté / Eau et Assainissement.

En effet, les services indiqués ci-dessus sont encore considérés comme traditionnellement masculins.

## 2) Effectif fonctionnaires territoriaux

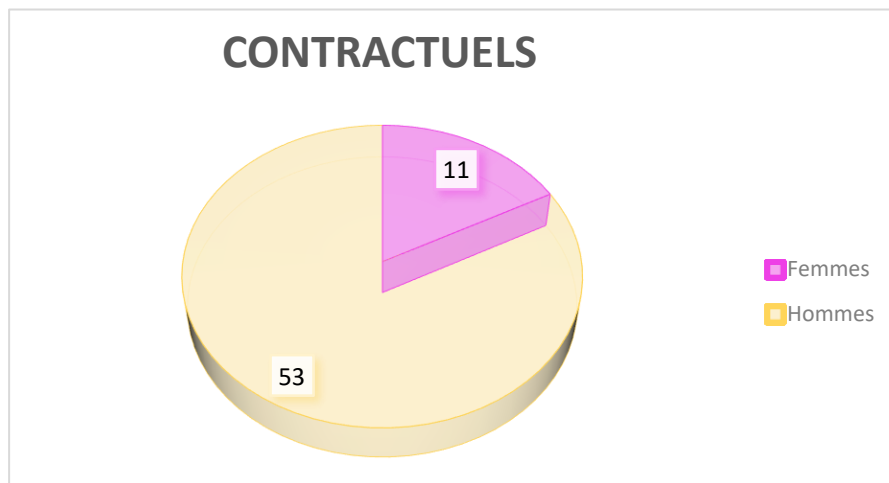
	Femmes	Hommes	Total
Nombre	153	267	420
%	36%	64%	100%



En prenant en compte uniquement les fonctionnaires territoriaux, la répartition femmes /hommes est un peu plus équilibrée que pour l'effectif global.

### 3) Effectif contractuel

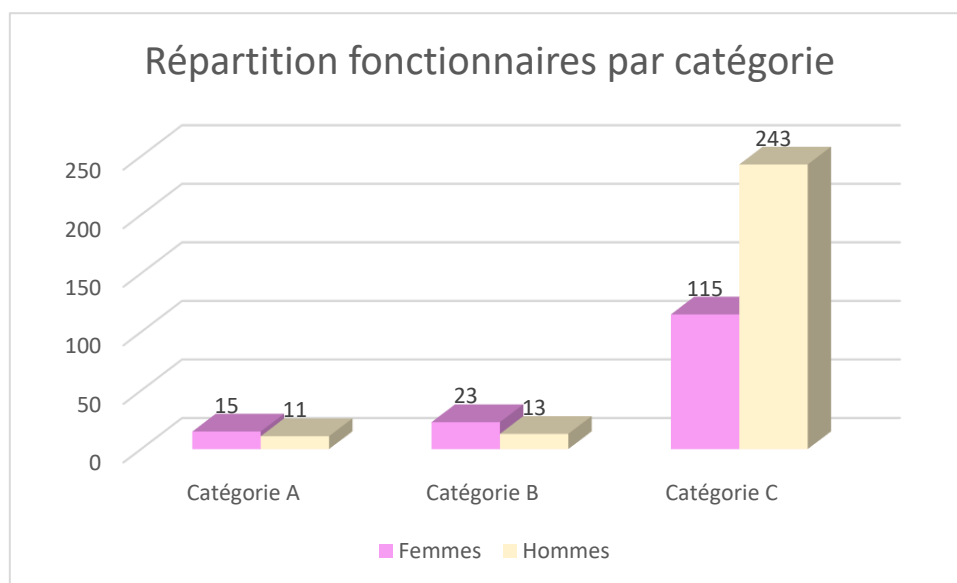
	Femmes	Hommes	Total
Nombre	11	53	64
%	18%	82%	100%



S'agissant des agents contractuels, on note une plus forte proportion d'agents masculins (82%) que pour l'effectif global.

## 4) Effectif Fonction Publique par catégorie

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	15	11	26
Catégorie B	23	13	36
Catégorie C	115	243	358

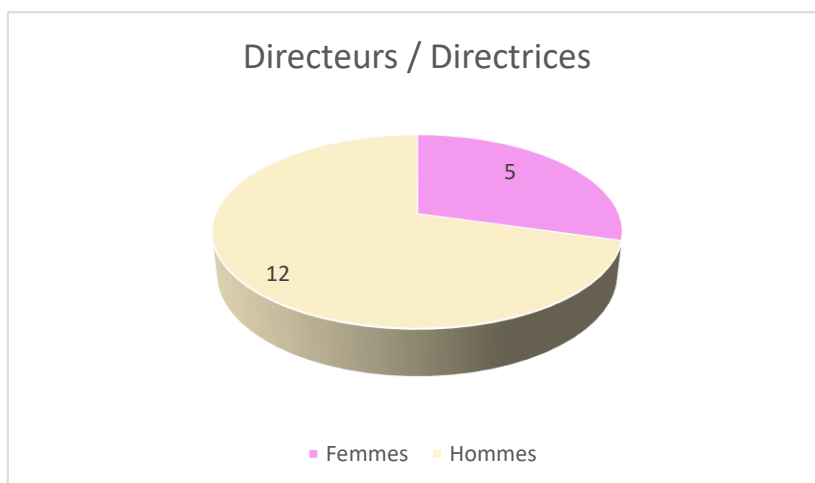


La répartition par catégorie statutaire d'emploi au sein de la C.A.H.M s'articule de la façon suivante : pour les Catégorie A ; 15 femmes et 11 hommes soit une plus importante représentation d'agents féminins pour les catégories hiérarchiques supérieures.

Pour les catégories B ; 23 femmes et 13 hommes avec ici aussi une plus grande représentation féminine pour ces emplois de niveau de responsabilité hiérarchique intermédiaire, et enfin 115 femmes et 243 hommes pour les Catégories C ; à rapprocher du poids dans l'ensemble de l'effectif des métiers ayant traditionnellement une connotation masculine (Espaces Verts / Propreté / Eau et Assainissement).

## 5) Répartition directeur / directrices

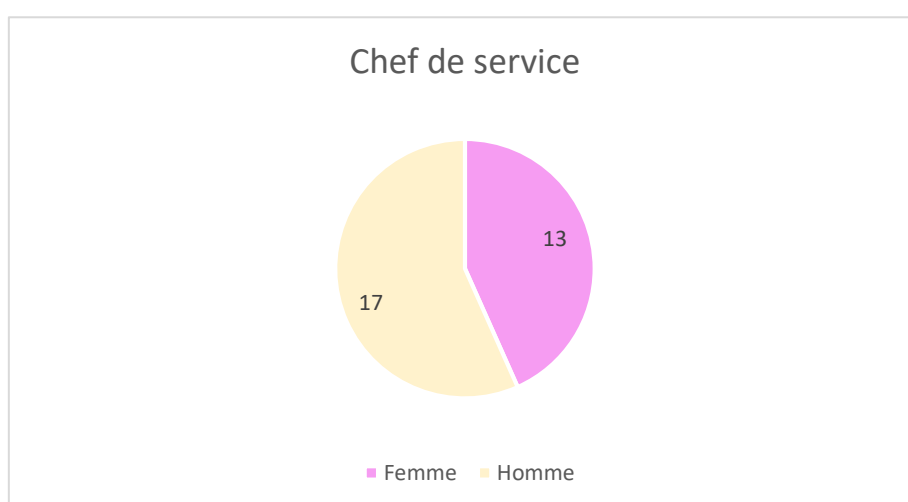
Femme	Homme	Total
5	12	17



L'examen de cette strate d'emploi correspondant à la plus forte responsabilité dans l'organigramme. Il présente un rapport femmes hommes, d'un peu plus du double pour les hommes. Un effort d'équilibrage reste à produire.

## 6) Répartition par chef de service

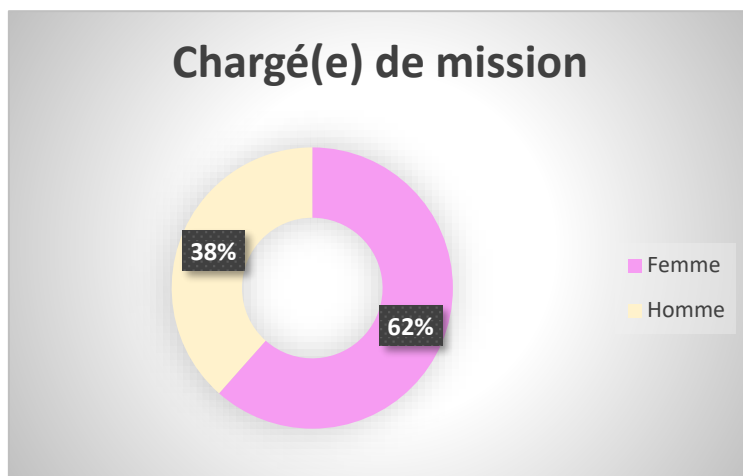
Femme	Homme	Total
13	17	30



L'examen de la répartition femmes hommes pour l'effectif correspondant au niveau de responsabilité de chef de service montre un taux de féminisation important se rapprochant de la parité.

## 7) Répartition chargé(e) de mission

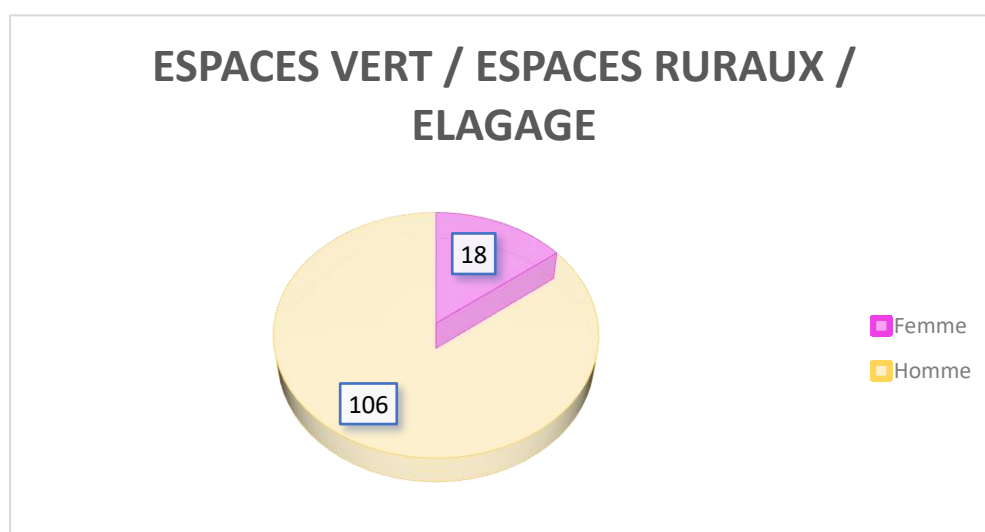
	Femme	Homme	Total
Nombre	16	10	26



## 8) Répartition par service

Répartition des agents des services Espaces vert / Espaces ruraux / Elagage

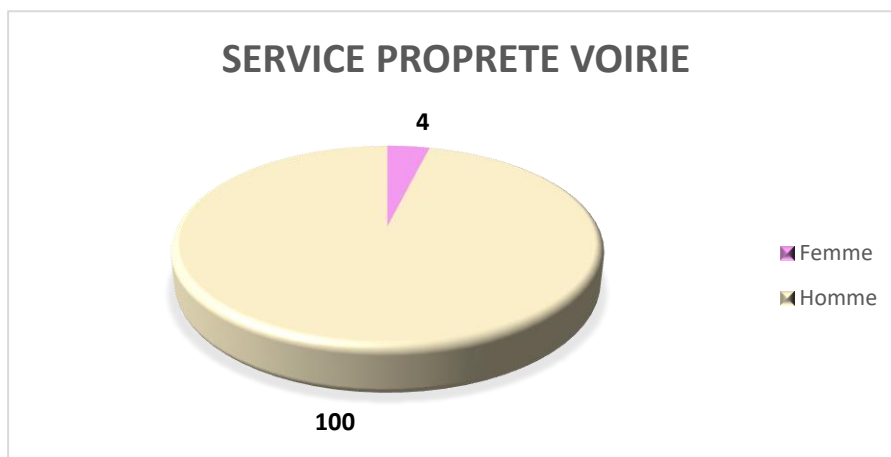
	Femme	Homme	Total
Nombre	18	106	124



Les services Espaces Verts sont très majoritairement masculins. Toutefois, une féminisation non négligeable de la fonction de chef de secteur est à relever avec 3 femmes sur un total de 9 postes.

## Répartition des agents du service Propreté Voirie

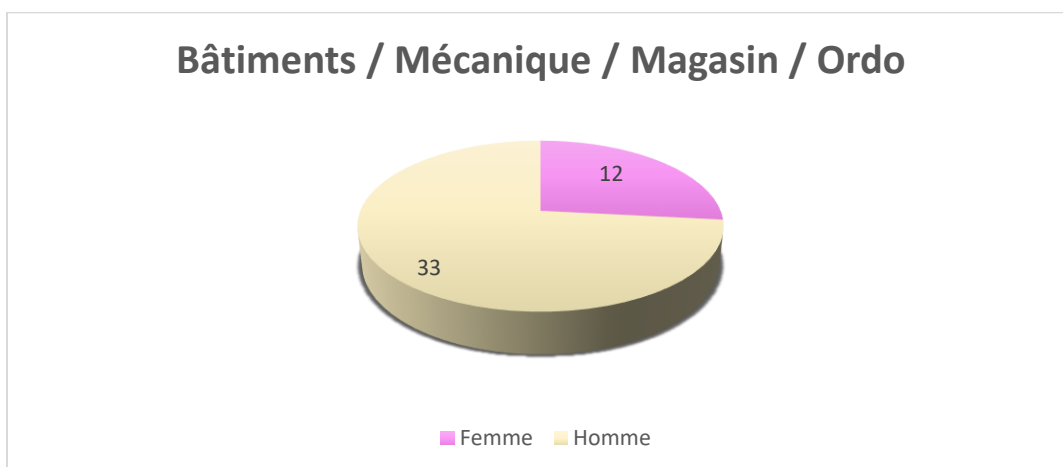
	Femme	Homme	Total
Nombre	4	100	104



Le service propreté est le service de la communauté d'agglomération qui a le plus faible taux de féminisation.

## Répartition des agents des services Bâtiments / Mécanique / Ordonnancement / Magasin

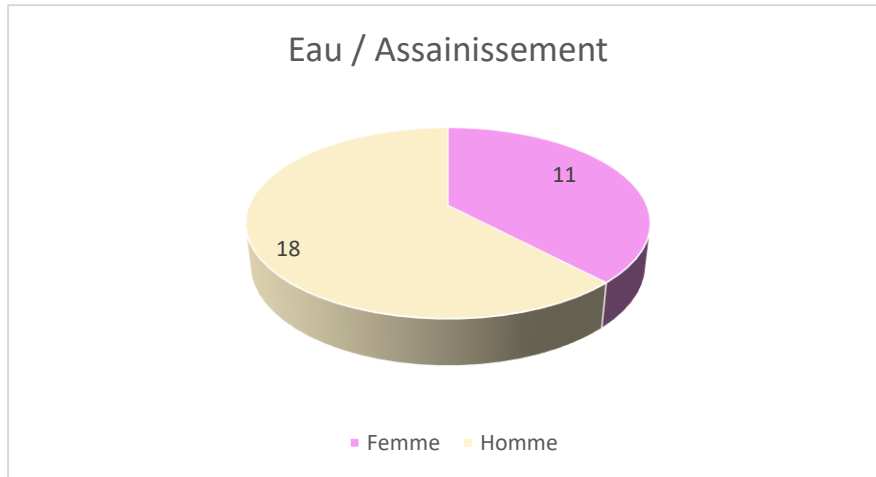
	Femme	Homme	Total
Nombre	12	33	45





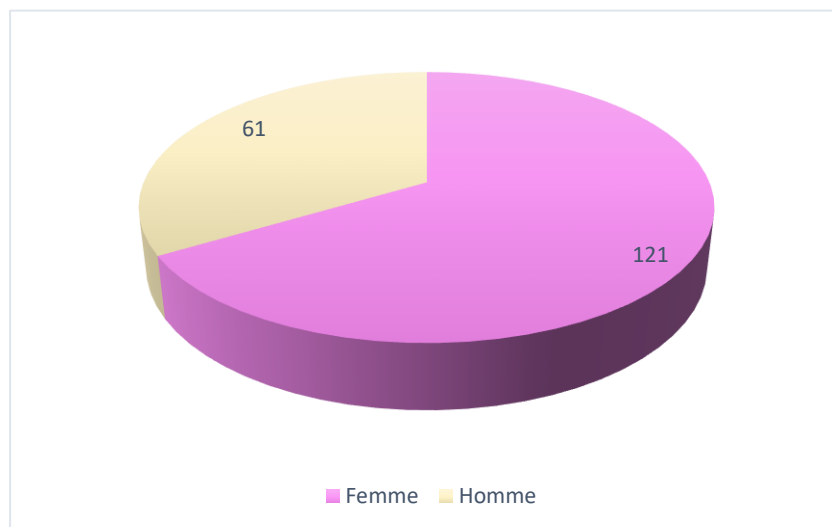
## Répartition des agents du service Eau / Assainissement

	Femme	Homme	Total
Nombre	11	18	29



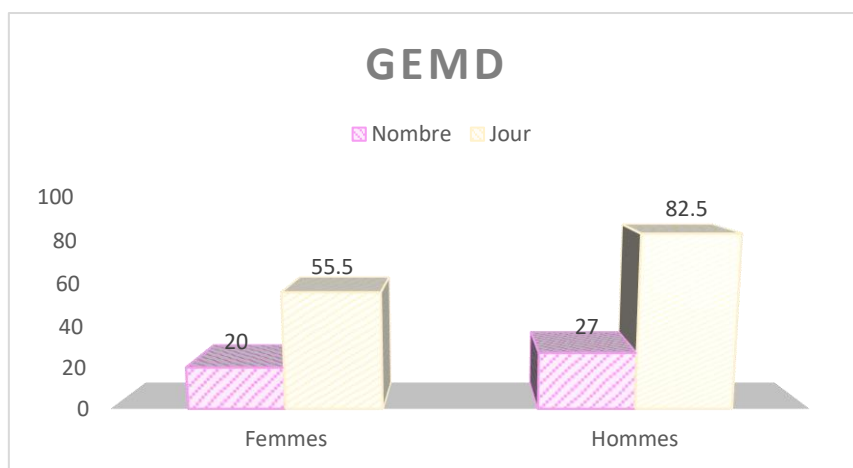
Répartition des agents des services Administration Générale / Développement économique / Environnement / Tourisme / Aménagement du territoire / Médiathèques / Cohésion urbaine / Politique de la ville / Métiers d'art / SEFI / PLIE / Transport

	Femme	Homme	Total
Nombre	121	61	182



## 9) Répartition Garde enfant malade

	Femmes	Hommes	Total
Nombre	20	27	47
Jour	55.5	82.5	138



Les jours accordés pour Garde d'enfant malade qui visent à permettre de ne pas utiliser de jours de congés annuels, pour assurer les obligations de soutien d'enfant malade présentent une répartition de 55,5 jours d'absence pour 20 agents féminins et 82,5 jours d'absence pour 27 agents masculins.

Rapporté à l'effectif de chaque genre nous sommes à 2,77 jours par femme concernée et 3,05 jours par homme.

Le partage des jours enfants malades entre mères et pères semble progresser même s'il faut atténuer cette analyse au regard de la répartition de l'effectif global et du fait que l'autre parent ne bénéficie pas toujours de ce droit.

## 10) Répartition préparation Concours et examens

	Femmes	Hommes	Total
Nombre	4	5	9
Jour	20.5	29	49.5

